



Faire venir mon fils de 6 ans

Par **aminemam**, le **07/01/2013** à **06:50**

Bonjour,rnrnJe suis algérienne conjoint de français pour le moment je dispose d'un récépissé de 4 mois j'aimerais savoir quelle est la procédure autre que le regroupement familial pour ramener mon garçon de 6 ans issu d'un premier mariage en Algérie sachant que j'ai la tutelle et que je ne peux pas remplir les conditions du regroupement j'accouche bientôt je ne peux pas travailler et la durée de cette procédure est cruelle je ne peux pas laisser mon petit pendant un an n'est-ce que mon mari peut faire cette demande en son nom rns'il vous plaît j'ai tant besoin de conseil et de réponse l'absence de mon fils m'a anéanti aider moi.

Par **AlexanderVas95**, le **07/01/2013** à **08:13**

Bonjour,rnPour tout acte à la Préfecture, la personne doit venir elle-même et ne peut déléguer (c'est ce qui est marqué partout à la Préfecture) après peut-être qu'il y a des exceptions...Pour une procédure autre que regroupement familial, vous pouvez le faire venir pour ses études. Mais après je pense que les délais sont à peu près les mêmes, c'est la délivrance de visa qui met du temps.

Par **aminemam**, le **10/01/2013** à **14:03**

bjr je reviens de la préfecture et on m'a dit qu'il n'y avait pas d'autre procédure que le regroupement familial est-ce que quelqu'un est déjà passé par là pour me dire exactement quoi faire et si on a une solution moins pénible merci de votre aide